

N^o 54.

Le 10 Nivôse an 9

75

O^u M.

J'ai reçu votre lettre du 29 frimaire par la
quelle ~~vous~~ m'annonçant que vous aviez encore
conservé la pension pendant une année au C^{te} Landon
peintre normand et Caennay sous ses papiers,
de distraire de la liste que je vous adresse
les trois ~~deux~~ ^{trois} autres sculpteurs et architectes
qui ont obtenu les grands prix. j'ai cacheté vos
ordres à cet égard et vous trouverez ci-joint la
liste des élèves qui sont dans le cas de jouir de
la pension. mais je vous observe à cet égard
que le C^{te} de la ville ^{sculpteur} ~~architecte~~ n'ayant eu
qu'il ne pouvait accepter la somme la destination
de pensionnaire de la République à Rome sous

Sur ce qui étoit déjà agi de 39^e ans ce qui avoit
 formé un établissement à leur. j'ai substitué à
 sa place sur la tête de C^{te} Montour le même
 ancien sculpteur deignés pour aller à Rome. L'article
~~architecte à Rome de la section des arts.~~ L'article
 sept de titre cinq de la Loi du 3 Brumaire an
 10. ayant réglé que les artistes français deignés
 par l'Institut pour se rendre à l'école française des
 beaux arts à Rome soient nommés par le directeur
 exécutif. je crois qu'il seroit nécessaire de faire
 confirmer par le gouvernement. Le nom choisi
 que l'Institut a fait de C^{te} Mariette Almonde
 Gaudart Dupaty Galle et Montour pour
 être élevés de notre école des beaux arts ^{à Rome} ~~en Italie~~
~~en Italie~~ ~~en Italie~~ ~~en Italie~~ ~~en Italie~~ ~~en Italie~~
 précédents ayant été nommés par le directeur exécutif
 conformément à cette Loi.